



COMPTE-RENDU

Rencontre d'information au sujet de l'achat d'un camion autopompe-citerne
tenue le 28 août 2017 à 19 h à la salle communautaire située au 9, rue de l'École

Présences :

MUNICIPALITÉ DE SAINT-URBAIN-PREMIER

Francine DAIGLE	Mairesse
Joane GIBEAU	Conseillère municipale
Michel HAMELIN	Conseiller municipal
Nicole STE-MARIE	Conseillère municipale
Sylvain MALLETTE	Conseiller municipal
Mario PARENT	Conseiller municipal
Marc-Antoine THIBAUT	Conseiller municipal
Michel MORNEAU	Directeur général et secrétaire trésorier
Philippe THIBAUT	Directeur du Service de prévention des incendies

EXPERTS

Ghyslain ROBERT	Consultant en sécurité incendie, Services conseil Ghyslain Robert
Daniel SABOURIN	Technologue professionnel associé, J. Dagenais Architecte & Associés
Isabelle PERRON	Directrice administrative, MRC de Beauharnois-Salaberry
Martin ARGOUIN	Coordonnateur du Schéma de couverture de risques, MRC de Beauharnois-Salaberry
Claude GIGUÈRE	Conseiller, Mutuelle des municipalités du Québec
Sébastien LAFLAMME	Consultant, SST Consultants

CITOYENS

73 citoyens étaient présents

1. OUVERTURE DE LA RÉUNION

- 1.1. Mme Francine Daigle débute la réunion et souhaite la bienvenue à tous. Cette soirée répond à une demande de recevoir davantage d'information. Plusieurs intervenants pourront répondre aux questions. Explication du déroulement de la soirée. Elle rappelle que le dossier du service de sécurité incendie est un dossier extrêmement important pour toutes les municipalités car il s'agit de la sécurité des personnes, citoyens et pompiers. C'est suite à des événements dramatiques et à l'analyse de leurs causes que la Loi sur la sécurité incendie a été repensée.
- 1.2. Mme Daigle fait un bref historique de l'évolution de la sécurité incendie au fil des ans, dont le Schéma de couverture de risques : sécurité des pompiers, équipements conformes, formation. Les défis sont nombreux : recrutement des pompiers et disponibilité de ces derniers, assurer une force de frappe efficace lors d'un feu, avec intervention de l'entraide, dans une municipalité en milieu rural de moins de 5 000 habitants.
- 1.3. Mme Daigle présente les spécialistes et annonce que tous les documents remis ce soir seront disponibles sur le web et en lien sur la nouvelle page Facebook. Elle procède alors à un bref historique du dossier¹, qui mobilise le conseil municipal depuis 2 ans. En considérant les trois problèmes qui sont indissociables (camion-citerne, caserne, unité d'urgence), le conseil a recherché la solution la plus efficace et la moins coûteuse possible. Le conseil s'est adjoint de spécialistes, Messieurs Ghyslain Robert et Daniel Sabourin, pour évaluer les options possibles. M. Robert a également été mandaté pour évaluer les propositions et suivre les étapes de construction.

¹ Voir détails dans le bulletin municipal spécial Vol. 8 No. 8 d'août 2017 – Disponible sur le site web municipal.

2. SCHÉMA DE COUVERTURE DE RISQUES EN SÉCURITÉ INCENDIE

2.1. Présentation du schéma de couvertures de risques

Mme Perron rappelle que la Loi sur la sécurité incendie est entrée en vigueur le 1^{er} septembre 2000 suite à un nombre croissant de poursuites contre les municipalités. Le Québec affichait le plus haut taux de sinistre, avec un niveau de protection insuffisant, une formation des pompiers déficiente et impact sur les primes d'assurances (plus élevées).

M. Argouin explique les objectifs de la loi :

- réduire les pertes humaines et matérielles en incendie au Québec;
- rendre efficaces les actions municipales en incendie;
- adopter une approche préventive;
- améliorer les formations et optimiser les ressources au niveau régional.

La loi est venue changer la donne, avec 8 orientations ministérielles, dont les #2 et #3 qui élaborent sur la mobilisation des ressources : en tenant compte des ressources régionales existantes, permettre une force de frappe optimale.

Orientation #2 : En tenant compte des ressources régionales existantes, structurer les services de sécurité incendie, planifier l'organisation et la prestation des recours et prévoir les modalités d'intervention de manière à viser, dans le cas des risques faibles situés à l'intérieur des périmètres d'urbanisation, le déploiement d'une force de frappe permettant une intervention efficace.

(donc déploiement des ressources pour les risques faibles)

Orientation #3 : En tenant compte des ressources existantes, structurer les services de sécurité incendie, planifier l'organisation et la prestation des recours et prévoir les modalités d'intervention de manière à viser, dans le cas des autres catégories de risques, le déploiement d'une force de frappe optimale.

(donc déploiement des ressources pour les risques moyens, élevés et très élevés)

Le Schéma de couverture de risques, adopté par les municipalités de la MRC en 2013, est un outil qui permet aux conseils municipaux de prendre les bonnes décisions. Appliquer un schéma conforme permet l'immunité aux municipalités. Au fur et à mesure que les schémas ont été adoptés au Québec, sauf pour les grandes catastrophes, les pertes de vies humaines vont en diminuant.

Il existe 4 niveaux d'intervenants :

1. Ministre de la Sécurité publique : orientations ministérielles et approbation du schéma de couverture de risques
2. MRC: élaboration d'un schéma de couverture de risques afin de guider les municipalités locales, en conformité avec les orientations ministérielles
3. Municipalités locales
 - Réalisation des actions qui sont prévues au plan de mise en œuvre du schéma.
 - Collaboration avec la MRC à l'identification des risques
 - Adoption des règlements de protection incendie
 - Élaboration de programmes de prévention
 - Formation adéquate des pompiers

4. Service municipal de sécurité incendie

- Lutter contre les incendies et sauvetages lors de sinistres (si municipalité confie ce mandat)
- Desserte de territoires déterminés (par règlement ou par entente)
- Participation à l'évaluation des risques, à la prévention, à l'organisation des secours ainsi qu'à la recherche du point d'origine, des causes probables et des circonstances d'un incendie

Saint-Urbain-Premier, à l'instar des autres municipalités de la MRC, a adopté le plan de mise en œuvre en août 2012. Du même souffle, elle a adhéré aux 52 actions définies par l'ensemble des municipalités de la MRC au schéma de couvertures de risques dont l'entrée en vigueur était février 2013. L'échéancier initial était de 5 ans .

Les municipalités ont l'obligation de répondre en temps, en eau et en hommes lors de l'appel initial. Les villes doivent faire respecter les lois et ont des responsabilités à ce titre. Une municipalité conforme au schéma signifie l'immunité pour une municipalité.

Dans le dossier qui nous mobilise, ce sont les actions 19 à 22 et 25 du Schéma de couverture de risques² qui sont particulièrement visées :

- Action 19: Maximiser les espaces et les fonctionnalités en caserne afin de répondre au besoin d'entreposage des véhicules, des équipements et des lieux de travail.
- Action 20: Soumettre tous les véhicules d'intervention aux inspections requises incluant les attestations de performance ou de conformité ULC.
- Action 21: Mettre en place des mesures palliatives pour remplacer un véhicule qui ne parviendrait pas à réussir avec succès les inspections.
- Action 22: Mettre en place un programme d'entretien, d'évaluation et de remplacement des véhicules d'intervention et des pompes portatives en s'inspirant des normes applicables et du Guide des véhicules et accessoires d'intervention du MSP.
- Action 25: Mettre en place un programme de remplacement, d'entretien et d'évaluation des équipements de protection personnelle et d'intervention en s'inspirant des normes applicables, des recommandations des fabricants et du Guide d'application des exigences relatives aux véhicules et accessoires d'intervention

3. LES ASSURANCES

- 3.1. Monsieur Claude Giguère, représentant de la Mutuelle des Municipalités du Québec, présente le volet gestion des risques pour les municipalités. C'est la MMQ qui assure la Municipalité de Saint-Urbain-Premier et elle travaille main dans la main avec les villes. La MMQ octroie 10% sur les primes lorsque le schéma de couvertures de risques est en vigueur, avec preuve fournie par la municipalité. Cet escompte est au profit des citoyens.
- 3.2. Il ajoute que plus il y a de prévention, moins il y a de sinistres. De ce fait les assurances coûtent moins cher et les ristournes aux villes sont plus importantes (plus de 5 M\$ en 2016). Pour cela, les municipalités doivent être en règle avec le schéma de couverture de risques pour que la ville soit exonérée (la ville montre ainsi qu'elle a fait tous ses devoirs, dans le cas d'une poursuite, par exemple). Saint-Urbain-Premier a adopté des règles CBCS (Chapitre Bâtiment du Code de sécurité) et possède une immunité presque complète, inspections des équipements et délais de réponse entrant en compte.

² Schéma de couverture de risques de la MRC de Beauharnois-Salaberry, 2013. Disponible sur le web <http://bit.ly/2gJl1zM>.

4. LA CASERNE

- 4.1. Michel Morneau et Philippe Thibault présentent le rapport du TPI sur les espaces non conformes. La caserne est classifiée « risque très élevé » à réévaluer à chaque année. La principale justification de cette classification : la caserne présente non pas un problème de conception, mais plutôt un problème d'utilisation touchant la sécurité des personnes et les moyens d'évacuation (les issues doivent être libres et avoir une dimension convenable). La Municipalité a retenu les services de M. Daniel Sabourin pour évaluer ces conditions.
- 4.2. M. Daniel Sabourin présente ses conclusions sur la non-conformité et l'évaluation sommaire des coûts d'agrandissement. La caserne actuelle³ a une superficie d'environ 2655 pi² (caserne 2016 pi²; local des patineurs; 264 pi²; salle des employés 375 pi²). La majorité des éléments sont non combustibles. Le bâtiment est en bon état et bien entretenu. La porte entre le garage et la salle des employés devra être revue pour sa résistance au feu. Il manque d'espace général, d'espace de travail, le parcours vers les issues n'est pas conforme (encombrement), la mécanique et la ventilation doivent être mis aux normes. Deux solutions sont possibles : récupérer le local des patineurs et agrandir à 13 400 pi² pour rendre conforme. Un agrandissement de 20x30 pi. est estimé de 125 000 \$ à 150 000 \$ et pourrait aller à 240 000 \$. Il faut ajouter les coûts de la mise aux normes de la partie existante. Les coûts moyens seraient d'environ 238 \$ / pi² (moyenne entre 213 \$ à 250 \$ / pi²). Ces évaluations sont basées sur des constructions et des agrandissements réels.
- 4.3. M. Sébastien Laflamme présente les normes de conformité en santé et sécurité au travail en vigueur dans une caserne et les obligations de l'employeur qui y sont rattachées (équipements, lieux de travail, intervention, décontamination). La Loi sur la santé la sécurité au travail, article 51, stipule que l'employeur (dans ce cas, la Municipalité), doit prendre les moyens pour assurer la santé et la sécurité des travailleurs. Les établissements doivent être équipés et aménagés pour assurer la protection des travailleurs. Dans le cas de la caserne de Saint-Urbain-Premier, les voies de circulation sont très encombrées. Il faut faire la différence entre voies de circulation et aires de travail. En ce moment, on y travaille dans les voies de circulation. On doit contrôler la tenue des lieux de travail : la caserne est très propre, mais l'hiver, on ne doit pas encombrer les voies de circulation avec la glace, la neige et autres débris. On doit fournir un matériel sécuritaire et assurer son maintien en bon état. Cela concerne entre autres les camions de pompiers. Vu l'état de nos camions, la sécurité des travailleurs pompiers n'est pas assurée.

³ Voir annexe 1 au présent compte-rendu.

5. LES VÉHICULES INCENDIE

5.1. M. Philippe Thibault explique que 4 véhicules sont présents dans la caserne :

- A. Camion de type *pick-up* 1988 : pratique et en bon état, nous le conservons;
- B. camion autopompe 2005 : encore bon pour 15 ans facilement;
- C. unité d'urgence qui servait pour d'entreposage des équipements de protection personnelle (bunker). La Loi oblige désormais les pompiers à enfiler leurs habits de combat à la caserne. On doit aussi les entreposer dans un endroit aéré. L'unité d'urgence sert donc peu;
- D. camion-citerne 1990 : le réservoir est percé, le cadre (frame) est fissuré, il pose un réel danger et est bien près de nous lâcher.

Le conseil a choisi de remplacer le camion-citerne et l'unité d'urgence par un camion autopompe-citerne.

Il est aussi important de noter que la composition des matériaux des maisons a changé. Davantage de matériaux synthétiques sont utilisés. Au cours de 20 dernières années, le temps d'embrassement généralisé est passé de 20 à 4 minutes. Pouvoir déployer une quantité importante d'eau en peu de temps avec autopompe citerne peut changer l'issue d'un événement incendie. Il faut comprendre que l'embrassement généralisé tient compte de facteurs de propagation, tels la circulation de l'air, entre autres.

- 5.2. M. Robert spécifie que la Loi sur la sécurité incendie du Québec oblige les municipalités à avoir un service de sécurité incendie. Le ministère de la Sécurité publique du Québec a mis à la disposition un guide pour aider les municipalités à s'y retrouver. De leur côté, les MRC ont adopté un schéma de couverture de risques qui comprend un plan local de mise en œuvre pour chaque municipalité. Les schémas de couverture de risques n'obligent pas les municipalités à se doter d'un minimum de camions. Pour avoir un service incendie, la municipalité doit avoir au moins une autopompe. Une municipalité doit être en mesure de déployer une force de frappe avec au moins 15 000 litres d'eau lors de l'alerte initiale et doit être en mesure de fournir un débit de 15 000 litres d'eau pour les 30 premières minutes dans le cas d'une situation à risque faible. Si la municipalité n'est pas en mesure de déployer 15 000 litres d'eau à l'alerte initiale, un camion-citerne d'entraide devra obligatoirement être envoyé, et ce pour tous appels incendies. La municipalité n'est pas tenue d'avoir une unité d'urgence. À part la Ville de Saint Rémi qui est plus grande, les municipalités limitrophes ont une flotte de véhicule semblable.
- 5.3. M. Ghyslain Robert présente les différentes options, incluant les prix, le nombre d'années de service estimé et les coûts annuels d'opération. Les calculs démontrent que le véhicule neuf est le moins cher. Remplacer l'unité d'urgence dans 3 ans ajoute 220 000 \$, en plus de l'agrandissement de la caserne et du coût de remplacement de la citerne. Le seul fournisseur qui fabrique des véhicules hybrides au Québec a fait faillite deux fois dans les dernières années et est donc peu recommandable.
- 5.4. Mme Daigle précise que si nous remplaçons le camion-citerne actuel par un camion-citerne identique, il faudra agrandir la caserne (un coût minimum de 150 000 \$), remplacer l'unité d'urgence (220 000 \$) et y ajouter 250 000 \$ pour le camion-citerne. Un total d'environ 660 000 \$ pour régler les trois problèmes individuellement, alors qu'ils peuvent l'être avec un seul camion autopompe-citerne neuf (450 000 \$).

6. LE RÈGLEMENT D'EMPRUNT

M. Morneau et Mme Daigle présentent diverses statistiques afférentes au dossier, dont la comparaison des coûts des services municipaux en sécurité incendie (SI)⁴ entre les villes voisines comparables, la région et l'ensemble du Québec. Il en ressort que le coût des SI par habitant est de 129,49 \$ à Saint-Urbain-Premier, en deçà de la moyenne des 3 MRC (146,73 \$). Notre voisine Saint-Isidore, qui ne possède plus de service incendie autonome et opère une desserte de la ville de Châteauguay, voit ses coût de SI monter à 180,44 \$ par habitant. La moyenne québécoise se situe, quant à elle, à 124,98 \$. Plus de 8 millions de personnes sont couvertes au Québec.

Entre 2014 et 2016, la variation des coûts du SI s'explique par la variation au niveau du salaire des pompiers et des coûts de l'entraide, qui sont fonction des événements couverts. Également, l'entraînement obligatoire et la formation de qualité des pompiers affectent la dépense et le nombre heures est plus élevé. L'entretien de la caserne et des équipements en 2016 inclut notamment l'entretien des pinces de désincarcération, des masques, de joints d'étanchéité, de vêtements de protection à garder à jour. Notre quote-part à la MRC est également plus élevé, pour couvrir les frais de planification générale, de prévention et de la mise en œuvre du Schéma de couverture de risques. L'ajout d'un salaire pour le technicien en prévention des incendies (TPI) dans le cadre de l'opération d'évaluation des risques pour tous les bâtiments.

Avons-nous les moyens d'opérer un service d'incendie autonome ?

Le profil financier de la municipalité est ensuite abordé⁵ avec rapport comparatif avec la MRC, la Montérégie et tout le Québec. Les chiffres démontent avec éloquence que notre municipalité est en très bonne santé financière, affiche un taux d'endettement net à long terme par 100 \$ de richesse foncière uniformisée très faible (0,52\$) comparativement à la MRC (3,63 \$), à la Montérégie (1,82 \$) et au Québec (2,06 \$). Tant sur le plan des valeurs d'évaluation, des charges fiscales, de l'endettement et du taux de taxation, la Municipalité de Saint-Urbain-Premier fait bonne figure⁶. À la lumière de ces données, conjuguées avec les coûts des services municipaux en SI, il nous apparaît clair qu'une desserte diminuerait grandement notre protection, tant sur le plan des incendies que des premiers intervenants, et de ce fait contribuerait à augmenter les primes d'assurances des particuliers et de la municipalité.

Les surplus de la municipalité⁷

Les surplus cumulés libre depuis 2011 sont constants autour de 300 000\$, sauf en 2014 385 680\$, en raison de la correction de l'erreur de tarification de l'emprunt sur les égouts.

Un surplus libre de 300 000\$ constitue une réserve pour parer aux variations imprévues des opérations courantes. Un surplus trop important signale que la municipalité se crée un « bas de laine » en taxant trop.

Les surplus des municipalités sont convoités par les autorités gouvernementales. En constatant des surplus importants le gouvernement diminue sa participation financière en coupant les transferts aux municipalités. On l'a constaté d'ailleurs avec le remboursement de la taxe de vente du Québec, ce qui nous prive annuellement d'un transfert d'environ 30 000 \$. De cette façon, les municipalités absorbent les coupures par le biais de leurs surplus ou taxent davantage.

⁴ Voir annexe 2 du présent compte-rendu.

⁵ Voir annexe 3 du présent compte-rendu.

⁶ Voir annexe 4 du présent compte-rendu.

⁷ Voir annexe 4 du présent compte-rendu.

Résultats de l'appel d'offres

L'appel d'offres public a été effectué via le service SEAO. Une seule soumission a été reçue, de la firme Maxi Métal située en Beauce, au montant de 443 940 \$ avec taxe non compensée, et donc très près du montant de 450 000 \$ prévu par le conseil municipal et M. Ghyslain Robert. Le conseil se montre donc satisfait du résultat.

L'emprunt ⁸

Les emprunts doivent faire partie d'une saine gestion des finances publiques. Le montant est connu et prévisible dans le budget annuel et les bénéfices sont immédiats. Tout est dans l'équilibre.

L'emprunt serait de 343 940\$ en tenant compte du montant de 50 000 \$ déjà réservé au budget 2017 et d'un montant additionnel de 50 000 \$ provenant du fonds de roulement, qui seraient affectés à l'achat du camion. Le montant de l'emprunt serait donc de 343 940\$, en tenant compte des deux montants de 50 000 \$ précédemment indiqués.

Le remboursement annuel de l'emprunt serait de 22 500\$

Une tarification de 25 \$ par an par logement/local sur le compte de taxe donnerait 14 525\$

Le solde de 7 975\$ sera payé en partie par l'économie d'entretien de 2 véhicules et le solde de 4 475\$ sera absorbé par le budget courant. Ce qui équivaut à ¼ de cent du 100\$ d'évaluation ou 6.25\$ par année pour une résidence de 250 000\$.

La charge de 25\$ débutera en 2019. Chaque logement additionnel aux 580 actuellement participatifs fera diminuer la portion à être absorbée par l'opération courante, puisque le 25 \$ est fixe. Afin de parer à l'augmentation possible du taux d'intérêt et/ou diminuer la charge, la municipalité pourra affecter du surplus cumulé au capital lors du renouvellement. L'emprunt ne peut pas servir à autre chose que l'achat du véhicule incendie.

Autres considérations

Pour les citoyens qui ont les égouts et qui doivent assumer une tarification de plus de 700\$ par année, incluant l'erreur sur la tarification de l'emprunt de 2010 à 2014 de 90 000\$ et qui représente 70 \$ sur le compte de taxes. Nous avons dû récupérer cette somme sur vos comptes de taxes et l'avons amorti sur un période de 5 ans. Le montant d'environ 70\$ et se terminera avec 2019.

Il y aura une seule année de chevauchement avec les deux tarifications, soit l'année 2019.

⁸ Voir annexe 4 du présent compte-rendu.

7. PÉRIODE DE QUESTIONS

Avant d'inviter les citoyens à poser leurs questions, Madame Daigle insiste sur le fait que seules les questions en lien avec le dossier d'information de ce soir seront acceptées.

- Q. (Diane Lemieux) - Le schéma comporte 52 actions. Quel est le pourcentage de complétion?
- R. (Martin Argouin) - Depuis 4 ans, l'amélioration est constante. Dans le prochain schéma il y aura réduction des actions puisque celles qui auront été réalisées ne réapparaîtront pas. Le plan de mise en œuvre est élaboré dans la MRC et tient compte de la municipalité (par ex : alimentation par aqueduc non réalisable à Saint-Urbain-Premier)
- (Philippe Thibault) - Nous avons réalisé environ 90% des actions nous concernant. Le manque est plutôt au niveau de la prévention. M. Thibault ajoute que le montant de 129,49 \$ par habitant représente le coût d'opération, mais pas d'immobilisations, sauf amortissement. Il précise aussi que l'unité urgence ne sert presque pas : les pompiers sont premiers intervenants mais ne sont pas premiers répondants. Le matériel médical sera dorénavant dans la camionnette si nous n'avons plus d'unité d'urgence.
- Q. (Réjean Beaulieu) – Le schéma ne dicte pas la nature ni le nombre de véhicules. Rien n'est prévu à ce sujet. Ce qui est prévu, c'est le nombre d'hommes, la quantité d'eau, le temps, la conformité des véhicules aux normes ULC. C'est au conseil municipal de décider quels moyens il prendra pour atteindre les objectifs du schéma. 15 000 litres d'eau en appel initial. 15 000 litres d'eau dans les premiers 30 minutes + 15 000 litres d'eau par 30 minutes. Le schéma a été fait avec l'inventaire en place à cette époque.
- R. (Ghyslain Robert) – L'autopompe-citerne que le prévoit acheter transportera aussi de l'eau ou pourra alimenter l'autopompe. Sans pompe portative, le camion s'approvisionnera lui-même.
- Q. (Réjean Beaulieu) - Que fait-on de l'équipement qui est dans les coffres quand le camion autopompe va se remplir?
- R. (Philippe Thibault) - Une bâche est déployée, le matériel est sorti et y est étalé. Si le camion autopompe-citerne part en entraide, tout son matériel part avec.
- Q. (Danny Brais) - Si nous n'avons pas un véhicule conforme, est-ce que ça peut mettre en péril notre entente avec les autres municipalités?
- R. (Philippe Thibault) - Quand on signe des contrats d'entraide, on se doit d'être conformes. Une municipalité qui serait au courant que nos véhicules ne respectent les règles ne devrait même pas nous appeler. Dès que le véhicule n'est pas conforme, on perd notre exonération en cas de poursuite. Le conseil municipal et l'état major du service incendie pourraient être tenus conjointement responsables.
- Q. (Ginette Tremblay) – On doit afficher une performance de 7 minutes pour sortir de la caserne, pour l'ensemble des municipalités. Suite à l'évaluation, ça a donné un peu plus haut. Dans la MRC, ça varie de 8 à 10 minutes.
- R. (PhilippeThibault) - Nous sommes à 7 :32 minutes de moyenne. À Saint-Urbain-Premier, on doit respecter le nombre de 8 pompiers.
- Q. (Ginette Tremblay) - Mais alors, si l'embrasement généralisé se produit en 4 minutes, vous allez sauver un solage ?
- R. (Philippe Thibault) - Non, cela dépend si les fenêtres sont ouvertes ou si le feu est circonscrit dans un lieu fermé.
- Q. (Angèle Magnet) – La loi a été adoptée en 2000. Le schéma a été adopté en 2013. Un nouveau schéma ets ça prévoir en 2018. Pourquoi la municipalité n'a-t-elle pas mis de l'argent de côté pour prévoir les changements de véhicules?
- R. (Ghyslain Robert) – La majorité des municipalités au Québec ont attendu à la dernière minute pour le faire. Le cas de Hemmingford qui met 30 000 \$ de côté est exceptionnel.

- Q. (Sylvie Bourdeau) – Ça ne vous inquiète pas d’avoir juste un soumissionnaire?
- R. (Ghyslain Robert) – L’appel d’offre public publié sur SEAO a été basé sur celui de Saint-Rémi. En haut de 10 000 \$ on doit aller en appel d’offre public et c’est ce qui a été fait. Si on voulait recommencer le processus, on devrait modifier 20% du devis technique et nous ne pourrions pas faire cela sans dénaturer le camion – ou nous devrions attendre 6 mois, que nous n’avons pas car le délai de livraison du camion est de 300 jours. Nous ne sommes pas inquiets d’avoir un seul soumissionnaire. C’est fréquent, selon le type de véhicule. La firme Thibault n’a pas soumissionné, on ignore pourquoi. Peut-être que leur volume de commande est trop élevé. Toutefois on est en bas de la moyenne des soumissions qui sont sorties dernièrement.

(Philippe Thibault) – Nous sommes confiants avec la compagnie Maximetel. M. Robert a comparé avec les 3 autres appels d’offres qui sont sortis dernièrement et nous sommes dans les prix.

- Q. (Sylvie Bourdeau) – Comment cela se passe-t-il quand il y a un appel?
- R. (Philippe Thibault) – L’officier en charge part tout de suite. Le nouveau camion avec 2 hommes partirait tout de suite en entraide. Chez nous, ce serait 2 camions avec 5 hommes chacun qui partiraient.
- Q. (Sylvie Bourdeau) – Est-on obligé d’agrandir si on utilise le local des patineurs?
- R. (Daniel Sabourin) - Si on utilise le local des patineurs, on pourrait y stocker l’équipement et libérer de l’espace dans la caserne, mais ce ne serait pas assez pour la rendre conforme. Il faudrait quand même agrandir si on garde les 2 camions (autopompe et citerne).
- Q. (Réjean Beaulieu) – Les coûts par habitant ont été donnés, mais connaissons nous le pourcentage du budget total alloué au service des incendies? Selon moi, ce serait 9,89% à Saint-Urbain-Premier. Howick serait à 6,47%, Ormstown à 2,71%, et Saint-Isidore à 14%, qui est le seul qui nous dépasse. Toutes les autres municipalités et villes autour nous battent.
- R. (Martin Argouin) – Nous n’avons pas cette donnée ce soir. Toutefois, il faut rappeler que Saint-Isidore est une desserte de Châteauguay, qu’ils ont dû acheter un camion et des équipements selon ce qui a été exigé par Châteauguay, et qu’ils n’ont pas voix au chapitre lors de la prise de décisions.
- Q. (Réjean Beaulieu) – Le camion que vous avez choisi est une autopompe-citerne dont la première fonction est le transport d’eau. Pourquoi dans ce cas acheter un camion autopompe avec une pompe d’une telle puissance ?
- R. (Ghyslain Robert) – Avec la pompe intégrée on peut recharger le camion et on diminue le risque de blessures. Un porteur neuf avec un réservoir ULC coûte 250 000 \$ pour un camion qui transporte sans pompe.

(Francine Daigle) – Vous faites à nouveau abstraction du problème d’espace en ne discutant que de la fonction du camion.

- Q. (Réjean Beaulieu) – Maintenez-vous les coûts d’agrandissement à $238\$/\text{pi}^2$? au pica. Je me demande si ce n’est pas pour une caserne neuve ces coûts. L’expert dit $250\$/\text{pi}^2$ pour une caserne neuve. On parle d’un agrandissement à $238\$/\text{pi}^2$. Pour 3 murs et un plafond... Je suis convaincu que $238\$/\text{pi}^2$ est le prix d’une caserne neuve. J’ai de la difficulté à croire à ce chiffre.
- R. (Daniel Sabourin) – On parle ici des règles de construction pour une caserne et non pour un bâtiment destiné à un autre usage.

(Michel Morneau) - Nous avons justement appris dans les journaux cette semaine que les rénovations non conformes sur la caserne de Côteau-du-Lac ont fait bondir le projet de 180 000 \$ à 800 000 \$.

(Francine Daigle) - Remémore que nous avons 3 problèmes qui ont été clairement identifiés dans le bulletin spécial du mois d’août et spécifie que les coûts se chiffreront à 660 000\$ avec le projet de M. Beaulieu. On ne peut pas faire abstraction des deux autres problèmes (caserne et véhicule d’urgence) pour s’occuper juste du camion.

- Q. (Jean-François Touchette) – Est-il possible de monter un camion-citerne ?
- R. (Ghislain Robert) – Oui, et cette option a été évaluée. Cela se fait mais l'économie n'est pas importante et oblige à utiliser une pompe externe (la nôtre n'est plus conforme). Ce type de camion n'a pas vraiment de coffre et nous oblige à conserver l'unité d'urgence (et donc à la remplacer bientôt).
- Q. (Jean-François Brault) - Je suis mécanicien à la SAAQ et je fais des inspections. Je suis donc familier avec les conditions des véhicules. Aimerais que soit précisé l'état du camion-citerne.
- R. (Ghislain Robert) – Ce n'est pas un luxe, on est à un point de non-retour. S'il arrivait quelque chose sur la route avec ce camion, la municipalité est susceptible d'être poursuivie, ainsi que l'état-major des pompiers. Cela prend 300 jours pour construire un tel camion. Il faut comprendre que du point de vue de la CSST, il s'agit de tout autant de jours sans sécurité adéquate.
- Q. (Angèle Magnet) – Avez-vous pensé à fermer la caserne et à vous associer avec Sainte-Martine?
- R. (Michel Morneau) – Les assureurs établissent leurs primes en tenant compte des critères de distance de la borne d'incendie (moins de 300 mètres) combinée à de la proximité de la caserne (à l'intérieur de 8 km). À Saint-Urbain-Premier, dans la Grande-Ligne, nos bornes fontaines sont sèches (sans pression) et ne sont pas considérées par les compagnies d'assurance. Selon les assureurs, si les assurés rencontrent les deux critères, ils sont considérés comme « desservis ». Si un seul critère est rencontré, le classement est « semi-desservi ». Dans un contexte d'association avec une autre municipalité et de fermeture de notre caserne, certains secteurs de Saint-Urbain-Premier deviendraient « non desservis ». Ceci affecterait les primes des résidents qui étaient desservis ou semi-desservis avant l'association.
- Q. (Angèle Magnet) – Maintient qu'elle a contacté son assureur et que ça ne changerait rien.
- R. (Michel Morneau) - Des hausses de primes, parfois importantes, de l'ordre possible de 30% sont à prévoir selon les compagnies d'assurance (par exemple, entre le 82 et le 397 chemin Grande-Ligne où les citoyens ne seraient plus desservis, incluant Ceresco qui aurait peut-être intérêt à vérifier avec leur assureur).
- Sur la montée Grande-Ligne, c'est à partir du 52 et plus. Dans le Forgeron, j'ai calculé qu'à partir du 50 du Forgeron, du 126 du Mémorable et les suivants vers l'ouest, sur la Montée de la Rivière-des-Fèves jusqu'au pont appelé Saint-Amand jusqu'à 135 ne serait plus desservi. Également chemin de la Rivière-des-Fèves Nord, entre le 352 et le 416, chemin de la Rivière-des-Fèves Sud du 381 au 450. Donc, ça change la donne pour beaucoup de monde. Même si ça ne change rien pour vous (Mme Magnet).
- (Marc-Antoine-Thibault, conseiller municipal) – Selon les coûts avancés par Mme Magnet, Saint-Isidore est la seule desserte qui affiche des coûts plus élevés que Saint-Urbain-Premier qui est autonome. La desserte existe depuis plus de 4 ans et les coûts ont explosé depuis. Il n'y a aucune économie à faire à devenir une desserte.
- Q. (Jean-Claude Raymond) – Souhaite revenir sur la distance parcourue par notre camion-citerne depuis 10 ans. Vous avez parlé précédemment de 7 000 km. On comprend qu'il se fait environ 700 km par an avec ce véhicule dont 1/3 est fait sur le territoire de Saint-Urbain et 2/3 sur le territoire extérieur en entraide. On parle donc de 250 km sur le territoire de Saint-Urbain et on va payer un demi-million pour ça?
- R. (Philippe Thibault) – Ce n'est pas un demi-million.
- Q. (Jean-Claude Raymond) – Avec les intérêts dans 20 ans, ça va dépasser le demi-million.
- R. (Philippe Thibault) – Est-ce qu'on peut vraiment considérer un camion incendie avec le nombre de kilométrage qu'il fait? C'est le nombre d'interventions qu'il fait, du nombre de galonnage qu'il transporte. C'est pas le nombre de kilométrage. On prend les camions à la Ville de Montréal, il n'y a pas beaucoup de kilomètres dessus.
- Q. (Jean-Claude Raymond) – Vous parlez de galonnage mais vous allez retrancher du galonnage pour mettre des équipements...

- R. (Philippe Thibault) – On remplace 2 camions par un pour avoir plus d'espace dans la caserne et ne pas agrandir la caserne. C'est l'objectif pour ne pas avoir de coûts supplémentaires. Vous voyez un seul élément et pas l'ensemble des trois éléments.
- Q. (Jean-Claude Raymond) – Dans les problèmes de la caserne et la santé des pompiers, vous dites qu'il est confirmé par M. Sabourin qu'il y a un problème d'aération. En quoi l'achat d'un camion d'un demi-million va régler le problème d'aération?
- R. - (Francine Daigle) – On mélange les choses. L'achat du camion règle le problème d'espacement. Il faut mettre l'aération conforme de toute manière, que l'on agrandisse ou pas la caserne. Ce point n'a pas de rapport avec l'achat du camion. D'ailleurs, le coût de la mise aux normes de l'aération n'a pas été comptabilisé dans nos projections des coûts d'agrandissement.
- (Marc-Antoine Thibault) – Mettons qu'on rajoute 20 000 \$ pour l'aération. Si c'est l'agrandissement, c'est 150 000 \$ plus le 20 000 \$. Soit qu'on l'ajoute sur les deux calculs, soit on l'enlève du calcul.
- (Francine Daigle) - C'est ce qu'on a fait dans le 150 000 \$. On n'a pas tenu compte de ça (20 000 \$) car il faudra le faire de toute façon.
- R. (Jean-Claude Raymond) – Il faut voir que c'est frais qui s'en viennent aussi. Ça va être encore une surtaxe ou une augmentation.
- Q. (Francine Daigle) – Quelle est votre conclusion M. Raymond par rapport à votre intervention? Qu'est-ce que la municipalité devrait faire?
- R. (Jean-Claude Raymond) – C'est à vous de faire le choix mais moi je pense que l'agrandissement d'une bâtisse versus l'achat d'un équipement est plus rentable à long terme. Si vous réglez l'espacement et la ventilation dans la caserne et que vous vous restreignez sur la grosseur du véhicule, comme celui qu'on a évalué, le camion neuf à Saint-Amable qui selon vos dire a une espérance de vie de 10 à 15 ans.
- R. (Ghislain Robert) – Quand on achète un camion 2017 qui a été accidenté, est-ce un camion neuf ? On parle d'un châssis neuf avec réservoir usagé. Ce n'est pas un camion neuf. On va tomber dans un pattern de remplacement de châssis, puis de réservoir...
- R. (Marc-Antoine Thibault) – On va y aller avec vos chiffres : camion neuf avec réservoir neuf 300 000 \$ (prix ont augmenté et taux de change a monté) + agrandissement de 60 000 \$ (M Raymond dit 100 000 \$ avec la ventilation) + 200 000 \$ pour l'unité d'urgence, mais je vous le donne à 100 000 \$ On est rendu à 500 000 \$ au lieu de 450 000 \$.
- R. (Jean-Claude Raymond) – Avec l'agrandissement on règle tous les problèmes. Tu règles un problème permanent de la caserne que dans 30 ans, ta caserne va encore avoir sa valeur.
- R. (Marc-Antoine Thibault) - Je poursuis... Je prends notre 450 000 \$. Il faut rajouter 40 000 \$ pour la ventilation, on est à 490 000 \$. Je suis toujours 10 000 \$ en-dessous de votre chiffre et utilisant vos chiffres.
- R. (Francine Daigle) – Investir dans la caserne, c'est investir dans des murs. Investir dans l'autopompe-citerne, c'est investir dans des minutes. On gagne des minutes dans l'intervention. Investir dans le camion, c'est investir dans l'outil qui va être là pour sauver les gens aussi. Dans des murs, ça ne sauve rien.
- Q. (Réjean Beaulieu) - Comment expliquer que les camions soient en si mauvais état alors qu'ils obtiennent leur vignette à chaque année?
- R. (Ghislain Robert) – Il y a 2 éléments : les inspections de la SAAQ et les inspections MSP. Ils vont regarder le frame. Les fissures, ça dépend de la longueur, s'il y a soudure, peinture... ils vont le laisser passer. Si on entre le camion chez un mécanicien local il y a de bonnes chances qu'on ait pas le même rapport.
- R. (Réjean Beaulieu) – Mais si le camion a sa vignette qui l'autorise à être sur la route, s'il arrive quelque chose, faudrait questionner la SAAQ pourquoi ils ont mis la vignette.

- R. (Ghislain Robert) – Pas du tout. Si le réservoir n’a pas de cloisons antiroulis, qu’il y a un accident avec ce véhicule-là ou qu’il est surchargé... La SAAQ ne pèse pas le camion.
- R. (Réjean Beaulieu) – Les cloisons ne sont pas dans les normes de la SAAQ.
- R. (Ghislain Robert) – C’est ce que je dis... Là-dessus le camion ne répond pas aux normes.
- R. (Philippe Thibault) – Pour être moi-même dans le domaine du camionnage, si la SAAQ ne voit pas de fissures, le frame est bon. Ce n’est pas la rouille qui va faire dire que le camion n’est pas bon. Le même mécanicien qui a fait l’inspection a émis par écrit une recommandation en début 2016 que le camion devait être changé d’ici 2 ans parce qu’il en avait peur. Il sait d’après les normes de la SAAQ qu’il n’avait pas le droit de le mettre hors service mais il nous a émis une lettre pour se protéger lui-même.
- Q. (Réjean Beaulieu) – Concernant le schéma, une des actions du schéma était de développer une meilleure entraide entre les municipalités de la MRC.
- R. (Martin Argouin) – Il y a un protocole d’entraide qui a été signé avec l’ensemble des municipalités de la MRC. Tout le monde a la même entente. Un camion échelle a été inclus dedans. L’ensemble des municipalités est couvert par l’entraide. Pour la MRC, l’entraide est à son optimum. Pour ce qui est de Saint-Urbain-Premier, elle a des ententes avec d’autres municipalités limitrophes. Les ententes régionales sont formalisées. Saint-Urbain-Premier s’est mise à jour à ce sujet.
- R. (Réjean Beaulieu) – Convient qu’on doit avoir un service incendie à Saint-Urbain-Premier avec des interventions déterminées selon les événements et bénéficier de l’entraide pour être performant.
- R. (Isabelle Perron) – Avec le schéma les ententes ont été formalisées (entente régionale formalisée depuis 2 ans) pour une durée de 3 ans et Saint-Urbain-Prmeier a aussi mis à jour ses ententes avec d’autres municipalités extérieures à la MRC
- R. (Philippe Thibault) – Les premiers à répondre en entraide c’est Sainte-Martine, et Sainte-Clotilde qui est plus près de certaines parties du territoire.
- Q. (Jean-François Brault) – Saint-Chrysostome, Saint-Rémi, Saint-Isidore sont comme nous et ont secteur non desservis par les bornes ont acheté des camions comme on veut le faire, des autopompe-citernes semblables à celui qui a été choisi. Dans le coin, est-ce que d’autres villes ont acheté des camions avec des citernes rajoutées dessus?
- R. (Ghislain Robert) - Certains vont acheter des camions hybrides (Saint-Bernard-de-Lacolle). La norme aujourd’hui est l’autopompe-citerne, que ce soit un 2 500 gallon ou 1 500 gallons. Certaines villes vont acheter des petits camions, des hybrides, dépendamment des véhicules existants. Si on avait eu une autopompe-citerne dans la caserne, on n’aurait pas acheté un 2 500 gallons. On aurait acheté un 1 500 gallons. Ou si on avait eu une citerne neuve, on aurait ajouté un autopompe. Ça dépend toujours des véhicules existants. Les casernes qui achètent des camions hybrides sont de plus en plus rares.
- Q. (Jean-François Brault) – Le camion que vous avez sélectionné, est-ce qu’il y a beaucoup de gadgets qui ont été mis dessus ?
- R. (Ghislain Robert) - À ce prix-là, le camion qui devrait venir à Saint-Urbain-Premier est basé sur celui de Saint-Rémi. La grosse différence ave celui de Saint-Rémi, c’est qu’il n’y aura pas juste une grosse piscine. Il va y avoir un coffre avec deux piscines plus petites. Pas d’excès dans les options. Le seul chrome est celui des roues car plus durable. Il est standard.
- (Francine Daigle) - Dans le prix du camion sont inclus 15 000 \$ en équipements qu’on aura pas à acheter dans les prochaines années.
- Q. (Rémi Garceau) – Si on regarde le dernier gros projet que la Municipalité a eu, les égouts il y a 8-9 ans, avec les erreurs de calcul de taxation, aujourd’hui je paye 79 \$ de plus par année pour réparer une erreur de l’ancienne administration.
- (Philippe Thibault rappelle à M. Garceau qu’il est hors sujet.)

(Rémi Garceau) - Continue en ajoutant qu'il arrive à sa question et poursuit.

Les égouts nous coutent de plus en plus cher. Les couts d'entretien sont hauts. Est-ce qu'on fait de l'économie de bout de chandelle avec l'option C (camion usagé) ou est-ce qu'on sauve des problématiques futures sur nos comptes de taxes dans plusieurs années? Si dans 2 ans j'enlève le 79 \$ et que j'ajoute le 25\$ je ne devrais pas avoir de réflexion sur mon compte de taxes ?

R. (Francine Daigle) – Théoriquement, non.

(Ghislain Robert) – À long terme, un autopompe-citerne va être le meilleur investissement. On enlève aussi l'unité d'urgence. Il ne faut pas oublier qu'il faudrait ajouter un camion d'urgence, un pick-up ou une van.

Q. (Diane Lemieux) – Contente de toutes les présentations. C'est bien. Je comprends que les pompiers soient là, mais leurs interventions ne sont-elles pas en conflit d'intérêt? Ce ne sont pas des questions qu'ils ont posé, ils connaissaient les réponses. Il y a assez de spécialistes, ou bien les pompiers s'assoient en avant...

R. (Francine Daigle) – Ce sont des citoyens aussi.

Q. (Alain Thibault) – Se présente comme payeur de taxes à Saint-Urbain. Aimerais que Martin et Philippe définissent l'entraide.

R. (Martin Argouin) – Il s'agit de réciprocité d'une ville à l'autre pour un service. En termes simples, offrir le même que tu reçois d'une autre municipalité.

Q. (Joseph Cortellino) - Le gouvernement impose des directives et dit aux villes de se débrouiller. Les villes disent « on doit taxer ». La sécurité c'est important, mais de là à charger ce que vous voulez... Ce n'est pas correct, on doit contester. Faire des lois, oui, mais le gouvernement peut-il nous aider? On devrait économiser à chaque année. Comprend qu'on doit faire les choses mais on ne doit pas compter seulement sur le citoyen pour fournir le manque à gagner. Les villes devraient prévoir ce budget. Demande si on va sauver des vies avec ce camion? Pense que ça va sauver 20% - 30% du bâtiment, mais pas des vies. Je pense pas que la pompe va m'aider à sortir de là. C'est pour éteindre le feu et l'assurance va dire que c'est une perte à 50%...

R. (Philippe Thibault) – Justement, chez vous le pompage à relais va être requis vu qu'elle est éloignée du chemin. Le camion-citerne va avoir beaucoup de misère à se rendre jusqu'à votre maison. C'est pour ça que ce genre d'autopompe-citerne va être très efficace chez vous. . Je peux pas dire oui, on va sauver une vie, dépendamment de l'appel qu'on a. On va essayer de sauver des minutes. Après chaque intervention, les assurances posent des questions pour savoir comment est arrivé le feu et comme il a été circonscrit. Quand on réussit à sauver autre chose que le solage et qu'on sait où a pris le feu, c'est beaucoup plus rapide avec les assurances. Quand les assurances ne savent pas ce qui s'est passé, ils font de longues enquêtes pour régler les interventions à long terme.

(Marc-Antoine Thibault) – Pour sauver une vie, ce qu'on a besoin pour entrer, c'est de l'eau. Moi je ne peux pas aller vous sauver la vie dans votre maison si je n'ai pas d'eau parce que je vais mettre ma vie en danger. Oui, je suis prêt à mettre ma vie en danger pour vous sauver la vie, mais j'ai besoin de l'eau de ce camion-là. M. Thibault doit expliquer que les combinaisons des pompiers ne les protègent pas du feu, mais de la chaleur. C'est l'eau qui les protège du feu. Pour sauver votre vie j'ai besoin de protéger mon habit intégral, d'éteindre des parties du feu et d'aller sauver votre vie.

(Martin Argouin) – C'est vrai que le gouvernement a pelleté dans la cour des municipalités. La MRC a signé un schéma avec les municipalités et on a reçu de l'argent pour faire ce schéma. La MRC a travaillé sur un programme d'aide financière pour la formation des pompiers dans la MRC et dans les 2 dernières années on a dégagé 50 000 \$ pour la formation des pompiers dans la MRC. Il n'existe aucun programme de financement pour des camions au gouvernement. Les municipalités sont responsables de ça. La MRC fait tout pour aller chercher les fonds disponibles pour aider les villes.

(Joseph Cortellino) – On en a entendu parler il y a trois ans cde ces affaires-là. On devrait prévoir des budgets pour ça. On quand on en en besoin, on accumule.

Q. (Réjean Beaulieu) – À plusieurs reprises il a été mentionné du dossier des égouts.

R. (Francine Daigle) – Ça dépend, c'est hors sujet.

(Réjean Beaulieu) – Il y a des allusions qu'il y aurait eu des erreurs mais il faut dire que dans l'erreur qui a été commise le Ministère des affaires municipale est aussi impliqué pour avoir retardé, Michel Morneau est témoin, pendant à peu près un an la vérification de nos chiffres et ça a fait en sorte que l'erreur s'est comme amplifiée et il a fallu rapatrier sur 5 ans quelque chose qui est arrivé depuis longtemps.

(Francine Daigle) – Ce n'est pas ça, c'est une erreur sur notre fichier Excel.

(Réjean Beaulieu) - Je suis d'accord avec la réciprocité, maintenant, il faut regarder les choses telles qu'elles sont. Il y a des municipalités qui sont 10 fois plus peuplées que Saint-Urbain et qui n'ont pas dix fois plus d'équipement et dix fois plus de pompiers. Il faut tenir compte de l'ampleur des risques et des capacités d'intervenir. À Saint-Urbain on a 19 pompiers avec de l'équipement conforme, bien une partie qui va le devenir. À Beauharnois ils n'ont pas dix fois plus de camions et dix fois plus de pompiers que nous autres. Moi je dis que l'argent qu'on a à investir dans le service incendie devrait être partagé entre la machinerie, c'est à dire les camions. Faudrait pas ménager non plus sur la formation et sur la sécurité des personnes. L'argent doit être équilibré entre les camions et l'immobilier. C'est bien beau investir 450 000 \$ dans un camion mais on a une caserne qui est encore petite, les espaces de dégagement seront pas plus larges entre les camions, entre le camion et le mur ça sera pas plus large. Y a juste que 2 camions seront pas accolés mur à mur. On règle pas la totalité du problème avec 450 000 \$ pour un camion incendie. On en règle une partie, je voudrais juste le mentionner. Pour ce qui est des dollars en formation que M. Argouin est allé chercher, je suis tout à fait d'accord. Moi je pense qu'on devrait équilibrer, trouver une façon de trouver un équilibre entre le camion incendie qui faut changer – je l'ai dit, je le répète, ça pas contre changer le camion, y a des gens qui pensent que je suis encore contre, que j'ai peur qu'on devrait réparer un vieux camion, non, j'ai peur qu'on peut le changer mais je pense qu'il faudrait trouver un équilibre. Pour moi un camion incendie neuf un châssis neuf un réservoir neuf tout ça ULC ça m'apparaît être un camion-citerne neuf et conforme et homologué.

R. (Ghyslain Robert) – Ça se serait un camion effectivement neuf avec homologation. Un camion comme Saint-Amable ça c'est un camion hybride. Les camions hybrides n'auront jamais une homologation ULC. Ils n'auront qu'une attestation parce que c'est un réservoir usagé avec un porteur neuf. Et l'inverse est vrai aussi. Il peut y avoir un impact au niveau des assurances. On a des camions qui sont moins performants, on ne peut pas faire de pompage. Si tout est neuf, il sera homologué. Si une partie est usagée on aura une attestation.

(Réjean Beaulieu) – poursuit avec le camion hybride monté neuf à 250 000 \$ - 260 000 \$ selon l'information qu'il a eu. Juste un châssis c'est 150 000 \$, si on met un réservoir, mettez-le à 40 000 \$, même à 45 000 \$ on tourne autour de 200 000 \$ et on a un camion 3 000 gallons. Pour ce qui est de l'unité de secours, 200 000 \$, doit être assez complet, c'est pour transporter des pompiers, une cabine allongée pour 5 passagers. Je conclus et je pense qu'on devrait considérer une proposition qui envisagerait l'agrandissement et la mise aux normes de certaines parties de la caserne pis qu'on regarde le camion. Moi je serais prêt à aller vous rencontrer une demi-heure pour regarder comme il faut. Je dis pas que le conseil dit pas vrai mais on a des chiffres qui sont différents.

(Francine Daigle) – Oui mais nous on a des documents et on a des spécialistes qui viennent le dire aussi...

(Réjean Beaulieu) – Les documents ça fait 3 fois que je demande au conseil.

(Francine Daigle) – Mais vous ne faites pas des demandes officielles.

(Réjean Beaulieu) – Quand le conseil dépose des documents séance tenante ils sont officiels et ils sont publics.

(Francine Daigle) – Je suis d'accord, mais vous êtes quand même obligé de les demander officiellement.

(Réjean Beaulieu) – Je les ai demandés trois fois devant témoin. (...)

(Francine Daigle) – Votre option, notre option C, on l’a calculée, elle totalise 660 000 \$.

(Réjean Beaulieu) – L’option C mais il y a l’agrandissement, on peut s’asseoir et en discuter et vous parlez d’un véhicule d’urgence qui sert à transport des pompiers. Si on prend une unité d’urgence sans sièges pour transporter juste 2 pompiers le restant c’est juste de l’espace pour du matériel, c’est moins que 200 000 \$.

(Ghyslain Robert) – 180 000 \$ - 190 000 \$ peut-être... Je peux vous faire une liste et l’envoyer à Michel. Mercier vient d’en faire une petite boîte et c’était 190 000 \$.

Q. (Lise Filiatreault) – J’écoute depuis tantôt et j’en ai conclu que d’après M. Beaulieu et M. Raymond qu’ils sont contre le 400 000 \$ mais faudrait 660 000 \$. S’ils veulent un camion, let’s go, allez-y, de toute façon on va payer. Pis quand M. Beaulieu dit qu’il est pas en désaccord, c’est quoi ça (montre le communiqué vert envoyé le 28 août) qu’on a eu aujourd’hui ? La première lettre c’était pour dire que le conseil n’informait pas les gens. Aujourd’hui on a de l’information et j’ai reçu ça dans ma boîte aux lettres aujourd’hui, vous parlez pas aucunement qu’il y a une séance d’information et ça dit de venir signer si vous êtes contre. C’est quoi M. Beaulieu?

R. (Francine Daigle) – Il va falloir qu’il vienne au micro... Merci pour votre intervention. Effectivement dans tout ce débat on se rend compte que les personnes qui ne sont pas d’accord avec l’orientation du conseil ne veulent pas considérer l’ensemble des problèmes et de la caserne. On peut juste résumer cette position-là de cette façon. Maintenant, je pense qu’on prendra peut-être une dernière intervention mais je pense aussi que tout le monde a le droit de s’exprimer, tout le monde a droit d’avoir des positions. Il faut juste faire les choses correctement. Ce soir ce qu’on a fait, on vous a livré toute l’information qu’on avait. On vous a fait part de toutes les démarches qu’on a fait, de toutes les réflexions, analyses, etc. Je pense que le conseil a fait un travail extrêmement consciencieux dans ça. On est tous des payeurs de taxes et y a pas personne ici qui aime ça payer des taxes de plus. Si on a fait ça, c’est qu’on est unanimement en accord avec la solution qu’on a pris parce qu’on considère que c’est celle qui au bout de la ligne coûte le moins cher à l’ensemble des personnes. Donc on peut penser que le camion qu’on achète ça n’a pas d’allure mais au bout de la ligne quand on considère l’ensemble des problèmes, c’est la seule solution, c’est la solution la moins coûteuse. AU nom du conseil je pense que je viens de livrer l’essentiel de toutes nos démarches et on est contents que vous soyez là pour venir écouter les vraies raisons et non pas la désinformation. Je vous laisse la parole.

(Réjean Beaulieu) - ... 660,000 \$... à court, à moyen et à long terme, je ne suis pas d’accord avec plusieurs de ces chiffres-là. Bon, je me suis exprimé, vous avez exprimé votre point de vue. Pour ce qui est de l’invitation d’aujourd’hui qui n’est pas dans la lettre envoyée, moi je n’ai pas à inviter des gens à un événement que je n’organise pas. Moi j’invite les gens quand je fais le party chez nous, je les invite moi-même c’est pas d’autres qui vont le faire à ma place.

(Francine Daigle) – Avez-vous organisé le registre ?

(Réjean Beaulieu) – Mais ça c’est le droit des citoyens j’avais pas à le faire mais je pense que les citoyens lisent vos courriers...

(Francine Daigle) – Et les vôtres... Je prendrais peut-être une dernière intervention avant de conclure tout ça.

Q. (Réal Sénécal) – Moi je ne suis pas dans les gros mots pis dans les grosses affaires de même j’ai de la misère à vous suivre j’ai de la misère un petit peu là-dedans. Mais si je comprends bien si vous changez le camion comme vous dites là, vous allez avoir de l’espace dans la caserne et vous ne touchez pas à la caserne. Est-ce que vous êtes prête à me garantir que dans les 20 ans vous ne toucherez pas à la caserne.

R. (Francine Daigle) – Non.

(Réal Sénécal) – Ce que vous me dites c’est que si vous achetez un camion de 500 000 \$...

(Francine Daigle) – Bien dans 20 ans je ne pense pas que je vais être là.

(Réal Sénécal) - ... on n'agrandit pas la caserne. Êtes-vous prête à nous assurer que vous n'investirez plus dans la caserne?

(Francine Daigle) – Non je ne peux pas vous dire qu'il ne se passera rien dans les 20 prochaines années. L'agrandissement ? En tout cas ce ne sera pas nous qui va prendre la décision. M. Sénécal, y pas personne qui va vous promette ça, c'est impossible de vous promettre dans l'avenir de 20 ans

(Réal Sénécal) – Quand vous dite que votre solution c'est la meilleure, c'est pas vrai que vous allez me dire que vous toucherez pas à la caserne, que vous investirez pas là-dedans

(Francine Daigle) – Si les circonstances changent pas, y pas de raison qu'on le fasse. Si y a pas une loi qui nous oblige à changer les choses y a pas de raison qu'on le fasse. Avec les circonstances, avec ce qu'on connaît maintenant, c'est la meilleure solution qu'on vous propose. Pour ce qui est de l'avenir dans 20 ans, je peux pas vous promettre rien.

(Réal Sénécal) – Pouvez-vous le faire pour 5 ans, 5 à 10 ans ?

(Francine Daigle) – Non.

(Réal Sénécal) – Donc ce qui veut dire l'histoire de votre caserne quand vous dites que vous sauvez c'est du blablabla.

(Francine Daigle) – Pas du tout.

(Marc-Antoine Thibault) – Si on va comme ça mettons qu'on achète un camion à 300 000 \$ vous êtes prêt vous à me gager que dans les 20 prochaines années on mettra pas aucun argent là-dessus pis on changera rien.

(Réal Sénécal) - Est-ce que t'es prêt à me gager que tu mettras pas d'argent sur un camion neuf toi?

(Marc-Antoine Thibault) – C'est la même affaire d'un bord pis de l'autre, on peut pas gager dans 20 ans.

(Réal Sénécal) - Bon, ça veut dire que ça soit un neuf que ça soit l'autre tu dis que tu mettras pas d'argent, t'en mettras pas plus dans le tien là, tu vas en mettre pareil, vrai, pas vrai? Ce que je veux dire c'est que si vous me dites que dans 10 ans vous n'investirez pas dans la caserne on va sauver.

(Francine Daigle) – M. Sénécal, y aurait aucune raison qu'on agrandisse la caserne d'ici 10 ans, vraiment pas pis même à mon idée non plus d'ici 20 ans mais je peux pas vous le promettre.

(Réal Sénécal) - En tout cas, quand on payeur de taxes, je sais pas si vous vous mettez à notre place

(Francine Daigle) – On est des payeurs de taxes!

(Réal Sénécal) – Je vous écoutais parler tantôt pis on dirait que faut être dans les dettes. Le gouvernement si on ramasse trop d'argent y vont venir nous chercher.

(Francine Daigle) – Ah ça c'est sûr.

(Réal Sénécal) – Bon ça veut dire que la mentalité de l'être humain d'aujourd'hui pensez-vous qu'elle est bonne?

(Francine Daigle) – Je ne peux pas régler pour vous ce problème-là.

(Réal Sénécal) - Bien c'est de même que vous fonctionnez, comme des gouvernements. À un moment donné ça vas-tu lâcher?

... échange entre citoyens, mais pas au micro...

(Francine Daigle) – Monsieur Sénécal, c'est quoi votre solution?

La solution c'est ce que M. Beaulieu présentait là.

(Francine Daigle) – La solution de 660 000 \$?

(Réal Sénécal) - Ça c'est vous qui le dites le 660 000! Vous voulez pas comprendre son opinion, vous voulez pas ouvrir vos œillères. C'est ça que je veux dire là. Il essaye de vous expliquer, de s'asseoir pis de vous proposer quelque chose pis on dirait que vous voulez pas.

(Francine Daigle) – On la comparée la proposition. On l'a comparée à toutes...

(Réal Sénécal) - Vous voulez pas écouter les autres...

...Francine Daigle fait un rappel à l'ordre...

(Jean-Guy Ste-Marie) - Ce qui me fait de la peine, c'est le manque de confiance envers le conseil. La population s'entre déchire pour un camion de pompier. On est chanceux d'avoir notre service d'incendie. Dans le temps on a maintenu le service incendie à bout de bras. On a maintenant des gens formés (fait référence à leur intervention au gala folklorique auprès d'une personne qui a eu un malaise). Les pompiers, c'est beaucoup plus qu'un camion. Donnons-leur les outils pour travailler. On parle de deux déjeuners par année de taxes. Si on n'est pas capables d'investir 25\$ par année pour être protégé, d'avoir des gens qui s'occupent de nous autres, qu'on s'en sert quand on a des fêtes d'enfants, quand on a des activités, on s'en sert un peu partout. Je pense qu'on se doit de respecter ces gens-là. Mais ça me fait de la peine. On a entendu des gens qui étaient contres, et ils ont le droit d'être contre, qu'est-ce qui me fait le plus de quoi c'est de voir que c'est des anciens conseillers, des gens qui ont été dans le conseil municipal, des gens qui ont sûrement eu à faire décisions comme les gens qui sont ici. Ça me fait de quoi de voir notre manque de confiance envers ces gens-là. J'ai jamais vu ça à Saint-Urbain des gens qui ont pas fait confiance à leur conseil depuis... je l'ai dit j'ai 78 ans...

Il rappelle qu'on se sert de nos pompiers dans toutes sortes d'occasions. Respectons nos pompiers. Le conseil est formé de gens dévoués qui ne pensent pas à leur poche. Appel à la solidarité. Respecter les gens qui nous administrent. Ils essaient de dépenser le moins possible et la solution qu'ils nous proposent est la bonne.

Q. (Patrick Tremblay) – Si on va avec la solution de M. Beaulieu, je sauve combien sur mon compte de taxe?

R. (Francine Daigle) - Peu importe le montant, tout doit être payé. C'est pas par miracle ce n'est pas gratuit ces choses-là. Avec la solution de Réjean on recommence dans 15 ans et ça coutera plus cher.

(Francine Daigle) –Je vais faire une mise en contexte : on parle ici de l'achat d'un autopompe-citerne en 2017 de 450 000 \$. En 2005 le conseil a acheté l'autopompe 2005 au coût de 250 000 \$. Trois soumissions avaient été reçues. Le soumissionnaire le plus élevé a été retenu et les autres jugés non conformes. Ce même véhicule coûterait aujourd'hui 400 000 \$. À l'époque, il a été payé comptant sans règlement d'emprunt et ça n'a dérangé personne. On nous reproche de ne pas informer alors que nous avons fait la démarche contraire et on a été transparents. Aujourd'hui on achète un équipement à un prix équivalent à celui de 2005. Il était trop cher aussi en 2005 mais personne ne l'a su parce qu'il a été payé cash sans aucune consultation. Pourquoi, parce que quand une municipalité ne va pas en règlement d'emprunt, elle peut le faire tout simplement, sans registre ni référendum.

8. CONCLUSION DE MME FRANCINE DAIGLE

L'objectif de cette soirée était, à votre demande, de vous livrer l'information la plus complète possible. Nous avons tenu à vous rassurer sur le fait que le remplacement du camion- citerne n'est pas un luxe, mais une nécessité pour continuer d'assurer la sécurité incendie sur notre territoire et la sécurité des pompiers.

L'objectif était aussi de vous assurer que nous avons fait consciencieusement le tour du dossier et que nous nous sommes entourés de spécialistes qui ont la compétence nécessaire en sécurité incendie comme en santé-sécurité. Nous vous avons dressé un portrait complet de la situation et des coûts reliés à l'achat d'un tel équipement. Nous vous avons également démontré qu'un règlement d'emprunt est la meilleure façon de procéder pour faire l'acquisition d'équipement de cette valeur. Équipement qui sera en service pendant les prochaines 25 années.

Il s'agit d'un choix réfléchi et rationnel qui permet d'éviter l'achat d'un camion unité d'urgence d'ici trois ans. Cela nous évite les coûts importants et sujets à fluctuation d'un agrandissement de la caserne. En plus, le remplacement de deux véhicules par un seul libère l'espace dans la caserne, la rendant automatiquement conforme quant à l'espace de dégagement. Que dire de plus? Une économie minimale de 220 000 \$ sur tout autre scénario...

Ce soir nous avons fait la démonstration que Saint-Urbain-Premier n'est pas au-dessus des lois et doit assumer ses responsabilités. L'argent joue effectivement un rôle, mais nous avons aussi démontré que quel que soit l'endroit où nous résidons au Québec, nous aurons à payer pour la sécurité incendie et qu'en plus, nos coûts sont comparables à ceux de nos semblables. Quelle que soit la forme, par fusion, par régionalisation, par entente, nous aurons à payer pour assurer notre couverture. Rien n'est gratuit et il y aura toujours une facture. Nous avons également démontré que la facture sera plus salée si nous refusons de tenir compte maintenant de l'ensemble des données.

Demain et mercredi un registre sera ouvert. Les personnes en désaccord avec le règlement d'emprunt et qui demandent que la question soit réglée par référendum pourront signer le document. Un référendum est similaire à une élection et coûte aussi le même prix qui s'ajoutera à toutes les études et démarches déjà entreprises. Le référendum ne peut pas être tenu en même temps que les élections. Si un référendum était tenu, il aurait lieu à la fin d'octobre.

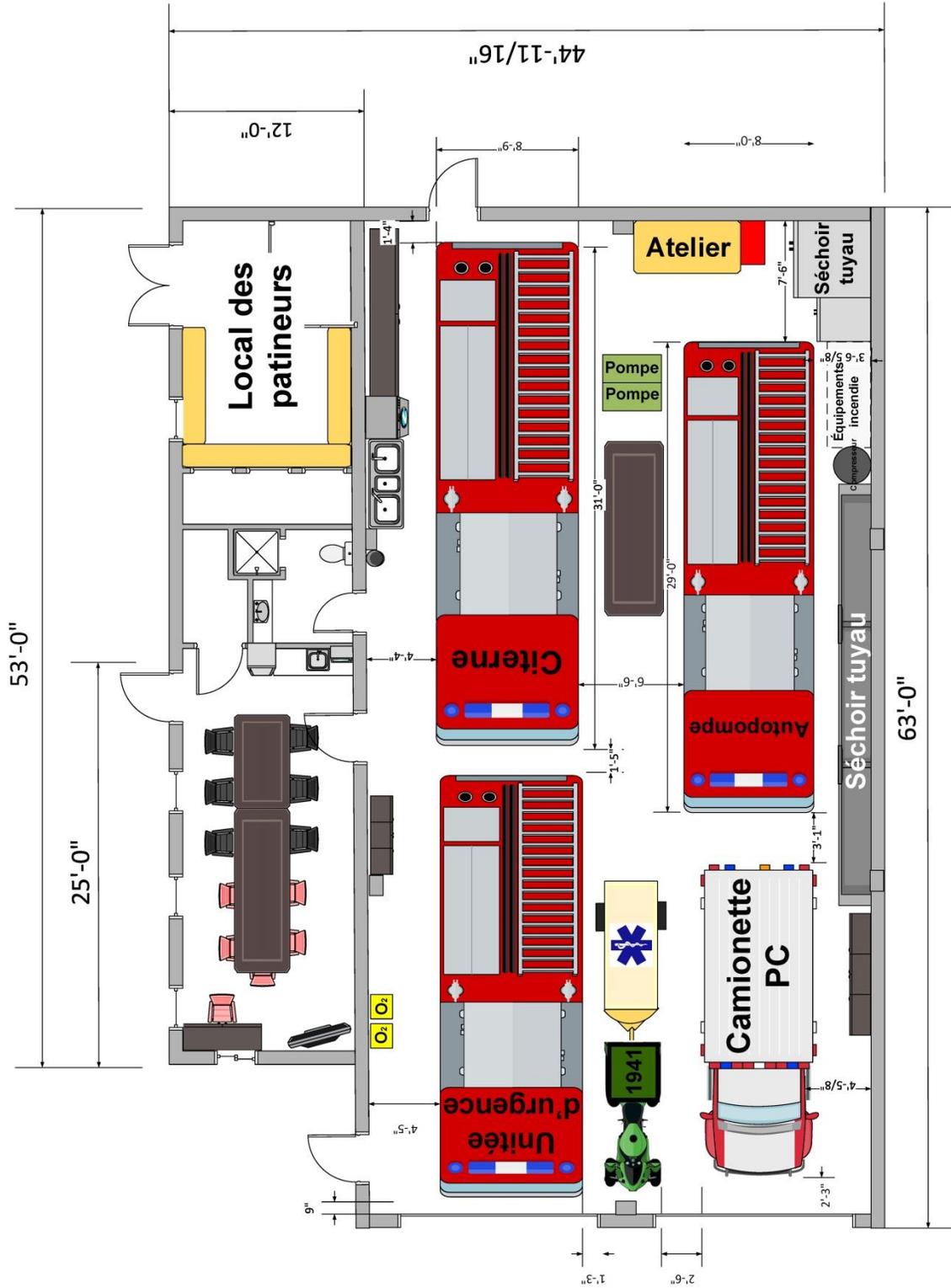
La signature d'un registre est un acte entièrement démocratique mais doit demeurer en lien direct avec le règlement proposé. Ce règlement d'emprunt vise l'acquisition d'un camion incendie, mais en plus propose la solution la moins dispendieuse compte tenu des problèmes à résoudre. Si vous signez le registre en guise de protestation pour tout autre sujet que l'acquisition d'un camion incendie, vous vous trompez de moyen d'expression et éventuellement mettez en péril la sécurité incendie ou la santé financière de la municipalité.

Si vous voulez démontrer votre insatisfaction à l'égard de vos élus, des élections municipales sont prévues en novembre et c'est la façon démocratique de se prononcer. Il ne faut surtout mélanger les choses.

En terminant, je veux remercier nos intervenants pour leur excellente participation. Et finalement vous souhaiter une bonne fin de soirée.

La réunion se termine à 22h15. - Prise de notes et rédaction par Anne-Marie Samson

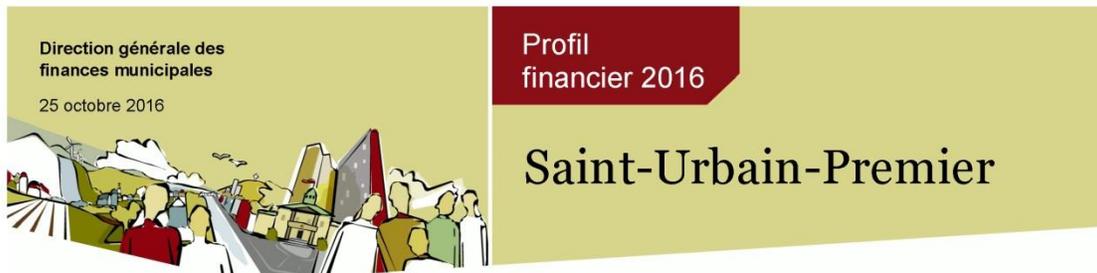
ANNEXE 1 – CASERNE ET DISPOSITION DES VÉHICULES



ANNEXE 2 – COÛTS DES SERVICES MUNICIPAUX EN SÉCURITÉ INCENDIE (SI) POUR LES MUNICIPALITÉS LOCALES QUÉBÉCOISES, 2015⁹

	Nom municipalité	Désignation	Population	Richesse foncière uniformisée (RFU)	Coûts des services municipaux en SI \$	Coûts des services municipaux en SI/100 000 RFU \$	Charges totales \$ (revenus municipalités)	Charges totales \$ revenus municipalité/habitant/	Coûts des services municipaux en SI/habitant \$
67005	Saint-Mathieu	M	1942	233 713 645 \$	463 262 \$	198,22 \$	3 692 441 \$	1 901,36 \$	238,55 \$
68005	Saint-Bernard-de-Lacolle	P	1465	255 189 923 \$	249 788 \$	97,88 \$	2 448 438 \$	1 671,29 \$	170,50 \$
68015	Hemmingford	CT	1801	291 682 400 \$	151 046 \$	51,78 \$	2 004 045 \$	1 112,74 \$	83,87 \$
68020	Sainte-Clotilde	M	1713	264 103 707 \$	245 111 \$	92,81 \$	2 355 751 \$	1 375,22 \$	143,09 \$
68025	Saint-Patrice-de-Sherrington	M	1953	352 227 728 \$	351 756 \$	99,87 \$	2 344 843 \$	1 200,64 \$	180,11 \$
68035	Saint-Cyprien-de-Napierville	M	1910	320 241 549 \$	321 215 \$	100,30 \$	2 601 747 \$	1 362,17 \$	168,18 \$
68040	Saint-Jacques-le-Mineur	M	1578	229 238 851 \$	417 578 \$	182,16 \$	2 660 746 \$	1 686,15 \$	264,62 \$
68045	Saint-Édouard	M	1355	186 653 826 \$	186 556 \$	99,95 \$	1 777 161 \$	1 311,56 \$	137,68 \$
69010	Franklin	M	1750	247 630 309 \$	101 257 \$	40,89 \$	1 986 189 \$	1 134,97 \$	57,86 \$
69025	Howick	M	649	62 423 629 \$	71 023 \$	113,78 \$	1 097 006 \$	1 690,30 \$	109,43 \$
69030	Très-Saint-Sacrement	P	1191	217 382 500 \$	85 998 \$	39,56 \$	1 793 106 \$	1 505,55 \$	72,21 \$
69060	Godmanchester	CT	1418	160 154 641 \$	109 956 \$	68,66 \$	1 605 792 \$	1 132,43 \$	77,54 \$
69065	Sainte-Barbe	M	1420	228 519 400 \$	240 784 \$	105,37 \$	3 235 920 \$	2 278,82 \$	169,57 \$
70005	Saint-Urbain-Premier	M	1243	176 269 241 \$	160 954 \$	91,31 \$	1 642 052 \$	1 321,04 \$	129,49 \$
70035	Saint-Louis-de-Gonzague	P	1489	227 476 435 \$	190 855 \$	83,90 \$	2 460 569 \$	1 652,50 \$	128,18 \$
70040	Saint-Stanislas-de-Kostka	M	1590	248 056 212 \$	242 840 \$	97,90 \$	2 981 273 \$	1 875,01 \$	152,73 \$
	Moyenne 3 MRC		24467	3 700 963 996 \$	3 589 979 \$	97,00 \$	36 687 079 \$	1 499,45 \$	146,73 \$
	Le Québec		8131250	979 151 483 886 \$	1 016 224 413 \$	103,79 \$	18 989 565 230 \$	2 335,38 \$	124,98 \$
67040	Saint-Isidore	P	2649	345 189 768 \$	477 981 \$	180,44 \$	3 237 076 \$	1 222,00 \$	180,44 \$

⁹ Source : Ministère de la sécurité publique



Code géographique :	70005	MRC :	Beauharnois-Salaberry
Désignation :	Municipalité	CM :	S.O.
Classe de population 2015 :	0 @ 1 999	Région administrative :	Montérégie
Classe de population 2016 :	0 @ 1 999	Agglomération :	S.O.

Mise en garde

Une version révisée de la norme comptable sur les paiements de transfert est entrée en vigueur à compter de 2013 pour les municipalités. Cette nouvelle norme n'est pas interprétée ni appliquée uniformément par celles-ci depuis 2013. L'objet de cette divergence porte sur les subventions pluriannuelles reçues du gouvernement du Québec et de ses organismes budgétaires, notamment pour le service de dette sur des emprunts contractés pour l'acquisition d'immobilisations. Les comparaisons, entre les municipalités, de certaines données, doivent donc être faites avec prudence. Les ratios touchés sont ceux ayant les revenus de fonctionnement ou les actifs comme dénominateur.

Sommaire des renseignements sur la municipalité

Données de 2015 :	Données de 2016 :		
Population	1 243	Population	1 243
Revenus de fonctionnement	1 558 977 \$	Richesse foncière uniformisée (RFU)	186 659 593 \$

Sommaire des comparaisons avec différents groupes

	Municipalité	Classe de population	MRC	Région administrative	Tout le Québec
Données de 2015 :					
Taxes de fonctionnement / Revenus de fonctionnement	84,68 %	68,67 %	68,77 %	69,98 %	65,17 %
Excédent (déficit) de fonctionnement accumulé / Revenus de fonctionnement	28,21 %	30,49 %	22,39 %	18,68 %	14,92 %
Endettement total net à long terme par 100 \$ de RFU	0,52 \$	1,32 \$	3,63 \$	1,82 \$	2,06 \$
Endettement total net à long terme par unité d'évaluation	1 312 \$	1 711 \$	8 036 \$	5 230 \$	5 800 \$
Données de 2016 :					
T.G.T. uniformisé	0,7113 \$	0,9728 \$	1,1806 \$	0,9434 \$	1,0173 \$
Charge fiscale moyenne des résidences d'un logement (incluant condominiums)	1 871 \$	1 571 \$	2 507 \$	2 633 \$	2 699 \$
Charge fiscale moyenne des logements	1 639 \$	1 389 \$	1 848 \$	2 076 \$	2 001 \$

¹⁰ Source : MAMOT

Note

Dans la partie « Détail des renseignements sur la municipalité », les données de 2015 proviennent du rapport financier (RF), du sommaire du rôle d'évaluation foncière (SR) et du décret de population tandis que les données 2016 proviennent des prévisions budgétaires (PB), du sommaire du rôle d'évaluation foncière (SR) et du décret de population.

Les données utilisées provenant du RF sont consolidées lorsqu'applicable.

Aux fins du calcul des ratios et des indices, les charges, qui incluent l'amortissement, sont diminuées d'un montant égal aux revenus provenant des services rendus aux organismes municipaux et constituent ainsi les charges nettes prises en compte aux sections A et C.

Détail des renseignements sur la municipalité	
Municipalité	
Données de 2015 :	
Population	1 243
Richesse foncière uniformisée (RFU)	176 269 241 \$
Revenus	2 001 475 \$
- Taxes	1 320 191 \$
Revenus de fonctionnement	1 558 977 \$
- Taxes de fonctionnement sur la valeur foncière	1 006 643 \$
- Taxes de fonctionnement sur une autre base	313 548 \$
- Services rendus aux organismes municipaux	43 253 \$
- Compensations tenant lieu de taxes	14 247 \$
- Transferts	96 980 \$
Charges	1 642 052 \$
Service de la dette	254 292 \$
Endettement total net à long terme	923 518 \$
Actifs	7 367 982 \$
Dette à long terme	1 527 300 \$
Excédent (déficit) de fonctionnement accumulé	439 822 \$
Données de 2016 :	
Population	1 243
Richesse foncière uniformisée (RFU)	186 659 593 \$
Évaluation uniformisée des immeubles imposables	185 429 511 \$
- Évaluation imposable uniformisée résidentielle	105 236 586 \$
- Évaluation imposable uniformisée industrielle et commerciale	6 123 432 \$
- Évaluation imposable uniformisée agricole	71 494 119 \$
- Évaluation imposable uniformisée autre	2 575 374 \$

Détail des comparaisons avec différents groupes					
A. Données des RF et SR 2015					
	Municipalité	Classe de population	MRC	Région administrative	Tout le Québec
Nombre de municipalités		694	7	172	1 076
Résultats					
Charges nettes par 100 \$ de RFU	0,91 \$	1,44 \$	1,90 \$	1,43 \$	1,86 \$
Charges nettes par unité d'évaluation	2 271 \$	1 868 \$	4 196 \$	4 107 \$	5 247 \$
Taxes par unité d'évaluation imposable	1 927 \$	1 363 \$	3 214 \$	3 349 \$	3 722 \$

PROFIL FINANCIER 2016 DE LA MUNICIPALITÉ (MAMOT)

	Évaluation (1)	Charge fiscale (2)	Taux global de taxation (3)	Endettement par unité d'évaluation (4)
SUP	262 981 \$	1 841 \$	0,71 \$	1 312 \$
720 municipalités comparables en population	160 340 \$	1 571 \$	0,97 \$	1 711 \$
MRC	211 713 \$	2 507 \$	1,18 \$	8 036 \$
Montérégie	276 545 \$	2 633 \$	0,94 \$	5 230 \$
Tout le Québec	262 825 \$	2 699 \$	1,02 \$	5 800 \$

- (1) L'évaluation moyenne uniformisée des résidences d'un logement
(2) La charge fiscale moyenne des résidences d'un logement
(3) Taux global de taxation uniformisé (incluant les tarifications)
(4) L'endettement par unité d'évaluation

NOS SURPLUS CUMULÉS LIBRES

2011	2012	2013	2014 (1)	2015	2016
311 989 \$	279 181 \$	279 036 \$	385 680 \$	349 822 \$	299 836 \$

- (1) Impact de la correction rétroactive de l'erreur de tarification sur l'emprunt des égouts

L'EMPRUNT

Coût du véhicule selon soumission	397 800 \$
Coût des équipements inclus	25 000 \$
	<hr/>
	422 800 \$
Taxes non compensées	21 140 \$
Prix total	<hr/>
	443 940 \$
Surplus déjà affecté au budget 2017	50 000 \$
Fonds de roulement réservé	50 000 \$
Montant de l'emprunt	<hr/>
	343 940 \$
Le coût de l'emprunt au taux actuel de 2.7%	22 500 \$ / an
Selon le rôle d'évaluation au 28 juin 2017	
580 logement/local à 25 \$	14 525 \$ / an
Solde	7 975 \$ / an
Économie d'entretien de 2 véhicules	3 500 \$ / an
Solde à absorber par l'opération courante ou par le surplus	4 475 \$ / an
Équivaut à moins de ¼ de cent de taxe, soit 6,25 \$ par année pour une résidence de 250 000 \$	

¹¹ Source : MAMOT